

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2024

Action Logement élargit la garantie Visale aux saisonniers

Les travailleurs saisonniers peuvent, depuis le 4 juin, bénéficier de la garantie Visale. Comme ils s'y étaient engagés dans le cadre de la Convention Quinquennale 2023-2027, les Partenaires sociaux ont fait le choix d'élargir les bénéficiaires éligibles au dispositif afin de faciliter leur accès au logement et ainsi de soutenir les entreprises qui peinent à recruter de la main d'œuvre temporaire. Ils réaffirment ainsi leur volonté de mettre en place des solutions efficaces et opérationnelles pour accompagner les actifs et faciliter leur accès au logement privé.

Depuis le 4 juin 2024, la [garantie Visale](#), est ouverte aux travailleurs saisonniers. Cette adaptation répond à un enjeu économique majeur pour les territoires et pour le groupe paritaire qui réaffirme son utilité sociale en élargissant le champ de ses interventions.

Concrètement cela signifie :

- une plus large diversité de logements éligibles pour les travailleurs saisonniers, ;
- la capacité de proposer à des bailleurs d'être couverts contre les impayés locatifs, sur des durées d'occupation réduites, de 1 à 9 mois ;
- une couverture améliorée du risque locatif pour les bailleurs en cas de dégradations du logement pouvant aller jusqu'à l'équivalent de 3 mois de loyer (dont 1 mois au titre des dégradations des meubles).

Créée en 2016 pour faciliter l'accès au logement des jeunes et des salariés en mobilité professionnelle, Visale, pilotée par l'APAGL, est désormais un service essentiel pour les locataires comme pour l'ensemble des bailleurs du parc privé. Avec plus de 1,3 million de garanties délivrées Visale, dématérialisée et gratuite, a fait la démonstration de son utilité et de son efficacité. Sur la période 2023-2027, elle bénéficiera à 2 millions de ménages supplémentaires.

Pour promouvoir la garantie Visale auprès des bailleurs privés et futurs locataires, Action Logement reprend la parole depuis le 25 mai et jusqu'à la fin de l'été sur les radios avec la campagne Visale « Instant de sérénité » sur les grandes stations en France hexagonale (France Inter, France Info, France Bleu, RTL, Europe 1, M Radio, Radio Classique, Nova et TSF Jazz) et des stations ciblées dans les DROM. Un fil rouge tout au long de l'été sera assuré via les radios d'autoroute, pour suivre les départs et retours de vacances. Au total, ce sont plus de 4 000 spots qui seront diffusés entre fin mai et début septembre. Cette séquence sera complétée d'une campagne digitale renforcée notamment sur les réseaux sociaux.

[Découvrez le spot radio Visale « Instant de sérénité »](#)

Pour confirmer sa mobilisation en faveur des saisonniers, le Groupe propose [un guide](#) qui fait le point sur les solutions déployées dans tous les territoires.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires, notamment le cœur des villes moyennes. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, d'économies d'énergie et de décarbonation, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 45 Entreprises Sociales pour l'Habitat, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des aides et services qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

 [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) -  [Action Logement](https://www.linkedin.com/company/action-logement) -  [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

CONTACTS PRESSE

ACTION LOGEMENT :

Sophie Benard - 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut - 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net